



Il ne suffit pas de supprimer le tirage au sort

Au lendemain de la première réunion du groupe de travail STAPS du 13 septembre 2017, au cours de laquelle des points de vue divergents ont pu s'exprimer, il nous semble nécessaire de préciser les positions de la C3D STAPS. Il nous apparaît de manière claire que le problème ne saurait se limiter à la suppression du tirage au sort et à son remplacement par une analyse des dossiers des candidats, quelle qu'en soit la nature. Il faut au préalable poser le cadre politique dans lequel une telle évolution des procédures d'entrée à l'université pourrait s'opérer.

L'offre de formation en STAPS est clairement sous-dimensionnée.

Avec 33000 vœux n°1 académiques au niveau national pour la rentrée 2017-2018, et juste un peu plus de 17000 places disponibles, il est évident que les UFR et départements STAPS ne peuvent répondre à la demande. On peut toujours arguer que cet engouement est déraisonnable, que le taux d'échec en première année justifierait de sélectionner plus rigoureusement les candidatures « sérieuses ». Il n'en demeure pas moins que considérant le boom démographique auquel l'université va devoir faire face et le développement actuel du secteur des métiers du sport et des activités physiques, la demande ne peut que croître et il est nécessaire d'enfin l'anticiper.

Pour autant, la situation n'est pas homogène sur le territoire. Si certaines académies parviennent encore à faire face à la demande, d'autres sont particulièrement déficitaires (on peut notamment citer l'académie de Bordeaux, et les académies de la région parisienne). Il nous semble difficile d'accroître les capacités des structures existantes. En revanche, l'ouverture de nouvelles structures, dans des centres universitaires n'offrant pas encore de formations STAPS, pouvant s'appuyer sur des infrastructures sportives locales, pourrait être envisagée. C'est par exemple le cas actuellement à l'université de Nîmes, qui prévoit l'ouverture d'une Licence STAPS qui permettra de désengorger partiellement les composantes de l'académie de Montpellier. Ce n'est pas une mince affaire : au-delà des locaux et des installations sportives, c'est un pool d'enseignement et de recherche qu'il faut localement mettre en place. Ces ouvertures doivent évidemment être concertées avec les structures STAPS déjà existantes dans les académies, afin de construire ces émergences dans la complémentarité.

Il est hors de question de réduire les capacités d'accueil en STAPS.

C'est un point sur lequel la C3D tient à insister. Certains ont pu penser que les STAPS pourraient envisager une politique élitiste, sélectionnant des promotions d'étudiants modèles. Nous n'avons pas demandé la limitation de nos capacités d'accueil par confort, mais parce que nous étions incapables d'assurer en toute sécurité et avec la qualité requise nos enseignements avec des effectifs pléthoriques. Beaucoup d'UFR STAPS ne se sont résignées que récemment à franchir le pas, et certaines se refusent toujours à y recourir. Les STAPS maintiendront leurs capacités d'accueil actuelles, et les augmenteront dès qu'elles en auront la possibilité.

Attachée à l'exigence de démocratisation de l'enseignement supérieur, la C3D en comprend la nécessité et l'urgence. Elle reconnaît la noblesse du droit à la poursuite d'étude, mais constate que dans l'organisation actuelle de l'université, ce droit se mute trop souvent en droit à l'échec.

La qualité des formations doit être maintenue

Il faut rappeler que pratiquement tous les diplômes STAPS de premier cycle (notamment les Licences APAS, EM et ES, mais également le DEUG STAPS, les DEUST et les Licences professionnelles) sont inscrits au Code du Sport et permettent donc l'obtention de cartes professionnelles autorisant l'intervention contre rémunération auprès du public. C'est dire la responsabilité de l'université quant à l'acquisition effective des compétences attestées lors de la délivrance des diplômes. On conçoit dès lors que la C3D ait élaboré des cahiers des charges très précis et exigeants, pour l'encadrement des pratiques sportives, et de la gestion de la sécurité lors de l'intervention, et ce dès les premiers semestres de formation. La limitation des capacités d'accueil répond aussi à cette exigence de qualité des formations, par respect du public dont nos étudiants seront responsables.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous restons critiques vis-à-vis de la règle de compensation généralisée instituée par l'arrêté Licence de 2011. Certaines compétences devraient à notre sens être acquises de manière indépendante au sein de nos formations.

La logique régionale de l'affectation doit être préservée.

Quelle que soit l'évolution de la procédure d'affectation à l'université, chaque structure STAPS devra considérer prioritairement les vœux issus de son académie. On peut concevoir qu'au-delà de la première année de licence les étudiants puissent aller chercher dans telle ou telle université une spécialisation particulière, non développée dans son académie d'origine. Mais la C3D a suffisamment travaillé à l'homogénéisation nationale des formations pour que l'on puisse considérer la première année de Licence comme équivalente sur tout le territoire. Il est hors de question de mettre les UFR STAPS en concurrence à ce niveau.

L'offre de formation en STAPS doit être diversifiée

Puisqu'une des problématiques soulevées dans les groupes de travail est celle de la réussite des étudiants, il nous paraît évident que si l'université n'a à offrir que des Licences généralistes à l'ensemble des bacheliers, elle se constitue en machine à produire de l'échec. Il est donc nécessaire de diversifier les voies de réussite à l'université. Les STAPS restent attachées notamment aux DEUST, que nous considérons comme des filières professionnelles d'excellence, et qui nous permettent d'accueillir des étudiants aux projets particulièrement affirmés. Le développement de ces formations professionnelles courtes à l'université, permettant éventuellement une poursuite d'étude, nous semble absolument nécessaire.

Dans le même ordre d'idées, il nous semble que la frénésie simplificatrice qui a présidé à l'élaboration du cadre national des formations montre clairement ses limites. Il n'existe aujourd'hui qu'une seule mention STAPS en Licence, et les spécialités historiques (« Activité Physique Adaptée-Santé », « Education et Motricité », « Entraînement Sportif », « Management du Sport », « Ergonomie du Sport et Performance Motrice ») n'ont plus maintenant que le statut de parcours. C'était oublier que ces spécialités

donnaient l'accès à l'obtention de cartes professionnelles, essentielles à la professionnalisation de nos étudiants. Les choix réalisés dans le Cadre National des Formations ont clairement fragilisé la lisibilité de nos formations, vis-à-vis tant des étudiants que de leurs employeurs. Il nous semble également important que les universités reconnaissent les STAPS comme un domaine de formation autonome et spécifique, plutôt que de les rattacher artificiellement à la Santé, aux Sciences Humaines et Sociales, ou aux Sciences de la Vie.

L'offre de formation doit être pensée dans une logique de formation tout au long de la vie

Il s'agit là d'une exigence essentielle dans la manière de penser l'évolution de l'université. La problématique des blocs de compétences, dans laquelle la C3D s'est engagée, renvoie à ce souci de faciliter les validations d'acquis, et la diversification, la différenciation, l'adaptation de l'offre de formation. Il s'agit aussi d'affirmer la nécessité d'une formation de qualité qui donne les compétences à chacun pour pouvoir évoluer, être créatif et penser la mobilité, et aussi pour accompagner l'évolution du champ des activités physiques et sportives et de l'animation.

Cette évolution requiert une structuration nouvelle des maquettes d'enseignement, une mutation des habitudes pédagogiques, et aussi sans doute une diversification des personnels recrutés en STAPS, avec l'intégration de spécialistes de la formation continue.

On peut néanmoins questionner la validité économique de ce modèle dans notre domaine de professionnalisation, dans la mesure où les prélèvements pour la formation professionnelle et l'apprentissage du système associatif et plus largement l'économie sociale et solidaire restent souvent dérisoires.

L'offre de formation aux métiers du sport et de l'activité physique doit être harmonisée.

Il s'agit là d'un chantier essentiel, sur lequel nous travaillons depuis de longues années. L'offre de formation aux métiers du sport et de l'activité physique est multiple, partagée entre l'université, le Ministère des Sports, les branches professionnelles, et les fédérations sportives.

La C3D a travaillé depuis de long mois sur une réécriture de son offre de formation sous forme de blocs de compétences, une approche devant permettre à terme une meilleure fluidité des parcours entre les différents systèmes de formation (réorientations, passerelles, reconnaissances mutuelles des blocs acquis, formation tout au long de la vie, etc.). La C3D a également signé récemment des conventions nationales avec plusieurs fédérations sportives.

Un comité de concertation se réunit périodiquement depuis plus de deux ans, regroupant les principaux protagonistes de ce dossier. Ce groupe n'a pour le moment rien produit de tangible, et il nous semble clair que jusqu'à présent l'administration du Ministère des Sports travaille surtout à la préservation des prérogatives de son système de formation. Nous avons tout à fait conscience des problèmes que peuvent rencontrer à l'heure actuelle les secteurs sportifs et associatifs, et de l'importance de leurs systèmes de formation dans leurs équilibres fonctionnels et budgétaires. Mais nous croyons aussi à l'importance, pour la jeunesse de ce pays, à l'existence d'un service public de formation aux métiers du sport, de l'activité physique et de l'animation, laïc, gratuit, et accessible à tous.

Les Ministres Laura Flessel et Frédérique Vidal se sont rencontrées début juillet pour évoquer ce problème et ont exprimé leur volonté de faire avancer ces discussions. Souhaitons que leur volonté politique aille au-delà de déclarations d'intentions et puisse amener à de réelles avancées sur la simplification et l'harmonisation des formations opérées par les différents acteurs.

La question des prérequis pour rentrer en STAPS

La question des prérequis cristallise évidemment les débats actuels. Si nous ne l'évoquons que tardivement dans ce texte, c'est qu'à notre sens il ne faut la penser que dans le contexte que nous venons de développer. Nous pensons que de manière transitoire, l'examen des prérequis est en effet nécessaire.

Nous nous sommes d'ores et déjà exprimés sur la nature de ces prérequis. Nous pensons que la procédure d'affectation doit privilégier les candidats ayant préalablement mûri un projet et développé des compétences leur permettant d'envisager avec de bonnes chances de succès leur parcours en STAPS.

Dans l'état actuel de nos réflexions, nous pensons qu'il serait utile d'évaluer quatre domaines de compétence : (1) les compétences scientifiques, (2) les compétences littéraires et argumentaires, (3) les compétences sportives, et (4) l'engagement associatif, les compétences citoyennes et la capacité à prendre des responsabilités. L'évaluation de ces compétences devrait porter exclusivement sur des documents officiels (relevés de notes, attestations, licences sportives, etc), fournis par les candidats. Le détail de ces pièces et de la prise en compte de ces quatre domaines de compétences reste à préciser. Mais ces aspects techniques ne doivent être envisagés qu'à l'aune des réflexions des paragraphes précédents de ce texte.

Il ne s'agit pas d'exiger que chaque étudiant possède chacune de ces compétences pour accéder à la Licence STAPS. Nous le reconnaissons et le vivons tous les jours, il y a plusieurs manières de réussir en STAPS et des étudiants à profils différents doivent pouvoir construire leur parcours dans nos formations. En d'autres termes, aucun de ces prérequis ne doit en lui-même être considéré comme bloquant.

Par ailleurs, nous tenons ici à rappeler notre attachement à la mixité, sociale et sexuée, de nos promotions. Les étudiants STAPS se préparent dans leur grande majorité à travailler dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la réhabilitation, de l'entraînement et des loisirs sportifs, et il nous semble que la diversité des professionnels qui œuvrent dans ces domaines doit être préservée.

Prérequis : prescriptifs ou incitatifs ?

Cette question à notre sens n'induit pas de réponse binaire. Les prérequis, clairement expliqués et diffusés dès la classe de seconde par les enseignants de lycée, joueront un rôle incitatif évident. Ils permettront à certains de canaliser et de donner du sens à leurs engagements, scolaires et extra-scolaires, pour tenter de satisfaire les prérequis de la formation qu'ils visent. Ils permettront à d'autres sans doute de se rendre compte du décalage entre leurs représentations et les exigences des formations universitaires. L'affichage et la diffusion de ces prérequis constitueront de ce fait une « orientation active », inscrite sur le temps long, et certainement beaucoup plus efficace que les dispositifs actuels.

Par ailleurs il ne faut pas se voiler la face : les prérequis joueront aussi un rôle prescriptif. Il nous semble tout à fait normal qu'à l'entrée du cycle de Licence (comme d'ailleurs pour l'entrée en Master), les enseignants puissent être en mesure d'émettre des avis explicites sur les intérêts d'une poursuite d'étude, ou sur l'opportunité d'une réorientation. Le concept de « contrat de réussite » récemment utilisé par le ministère suggère à notre sens une acceptation et un engagement des deux parties. Il faut avoir le courage d'affirmer qu'en effet l'avis de l'université puisse être prescriptif.

Sélection ou orientation ?

Nous tenons à revenir en conclusion sur ce qui constitue à notre sens un aspect fondamental du problème. Tant que la question ne sera considérée qu'au niveau des procédures d'affectation dans la Licence STAPS, les prérequis ne joueront *in fine* qu'un rôle sélectif. Ce sera d'autant plus vrai si les moyens alloués à la filière STAPS demeurent insuffisants au regard du boom démographique et de l'attrait de nos formations. La diversification de l'offre de formation STAPS et le développement encore plus conséquent de sa dimension professionnelle, son harmonisation avec les formations du Ministère des Sports, mais également d'autres ministères comme celui de la Santé, pourraient cependant permettre la constitution d'un réel portail des métiers du sport et des activités physiques, au sein duquel on pourrait se livrer non pas à une sélection brutale, mais à une véritable orientation, en vue d'une spécialisation progressive. La possibilité de formations aux métiers du sport, de l'animation et de la santé par les activités physiques et/ou sportive au sein de l'Education Nationale est aussi une piste qu'il peut être intéressant d'envisager.